

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/01/25/2021040225/justel>

Dossier numéro : 2021-01-25/10

Titre

25 JANVIER 2021. - Arrêté ministériel portant création d'un comité de concertation de base pour la société anonyme de droit public A.S.T.R.I.D. et désignation de son président

Source : INTERIEUR

Publication : Moniteur belge du 16-02-2021 page : 15036

Entrée en vigueur : 16-02-2021

Table des matières

Art. 1-5

Texte

Article [1er](#). Il est créé dans le ressort du Comité de Secteur V un comité de concertation de base pour la société anonyme de droit public A.S.T.R.I.D., ci-après dénommée " A.S.T.R.I.D. ".

[Art. 2](#). Le Directeur général de A.S.T.R.I.D. est le président de ce Comité de concertation de base. Il désigne, le cas échéant, un suppléant.

[Art. 3](#). La délégation de l'autorité est en outre composée du Directeur Ressources humaines et du Directeur Administratif et Financier de A.S.T.R.I.D.

[Art. 4](#). Le secrétariat est organisé et assuré par un membre du personnel désigné par le président.

[Art. 5](#). Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.